



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Ovins

Question écrite n° 1290

### Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les nouvelles mesures annoncées pour le secteur ovin, et notamment sur les conditions d'attribution de la prime ovine comme suite à la dégradation du marché ovin. Il lui demande de bien vouloir indiquer quelles mesures sont prévues en faveur des zones défavorisées. Ainsi, dans le département de Meurthe-et-Moselle, des zones difficiles, que valorise l'élevage ovin, se trouvent aussi en plaine. De plus, l'ensemble des éleveurs d'ovins ont naturellement subi la dégradation des cours. Cette mesure de soutien du marché ne devrait-elle pas s'appliquer à tous ?

### Texte de la réponse

Pour aider les éleveurs ovins confrontés à une situation de crise, le gouvernement français a obtenu l'accord de la Commission européenne et celui du Conseil pour la mise en place d'une aide nationale exceptionnelle d'un montant global de 65 millions de francs qui a été versée au cours de l'été dernier. La prime compensatrice ovine dont le montant unitaire définitif pour 1993 vient d'être fixé (166,80 francs par brebis) aura été revalorisée de 14 p. 100 par rapport à son niveau de 1992, cette augmentation étant nettement supérieure à l'amplitude de la baisse des prix français à la production en 1993. Au titre de cette prime, c'est un montant de près de 1,43 milliard de francs qui aura été versé à l'ensemble des éleveurs ovins français pour 1993. L'extension de la prime spécifique zone défavorisée aux « zones ou exploitations à vocation ovine » pose le préalable de l'identification de ces dernières, c'est-à-dire des critères qui doivent être établis pour les définir. Même si l'écart de compensation entre les zones défavorisées et les autres n'apparaît pas nécessairement justifié en France par des considérations de nature économique, il semble difficile de remettre en cause la réglementation actuelle. Celle-ci résulte surtout d'une volonté de sauvegarde de l'élevage ovin en zone défavorisée dans un contexte de baisse générale du soutien.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gaillard Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1290

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1993, page 1414

**Réponse publiée le :** 11 avril 1994, page 1778